

CONSEIL MUNICIPAL DE PRÉVESSIN-MOËNS

Procès-verbal Séance du 20 septembre 2016

Le Conseil Municipal de PRÉVESSIN-MOËNS s'est réuni, en session ordinaire, à 20h30 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Aurélie CHARILLON, Maire.

Etaient présents : M. COIN - B. FRAMMERY - JC. CHARLIER - C. MARTIN
A. ETCHEBERRY - S. RALL - L. ANSELLEM (adjoints) - E. BARTHES
V. GOUTEUX - B. GUERQUIN - B. CHAUVET - E. DE MALEZIEUX
W. GRANDPRE - F. ROGARD - A. BOUSSER - P. CHARRON
JP. LAURENSON - L. BERONJA - R. SUSS - M. CERAMI - N. PRINDEZIS

Absents excusés : E. IMOBERSTEG - E. DECOUZ (procuration à A. ETCHEBERRY)
D. POURCHER (procuration à L. ANSELLEM) - B. MILCAMPS
(procuration à B. FRAMMERY) - L. GAULIARD (procuration à M. COIN)
F. GUITTON (procuration à A. CHARILLON) - M. KUNG (procuration à
L. BERONJA)

1. PRÉSENTATION DU « RÉSEAU RÉNOVATION » PAR L'ASSOCIATION HÉLIANTHE ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE GEX

Mme la Maire informe le Conseil municipal que, préalablement à l'ordre du jour, l'association Héliante, représentée par M. DELAJOUD, et la CCPG, en la présence de Mme CHENU et M. GIRANDIER, proposent une présentation du « Réseau rénovation ».

Mme CHENU explique que le réseau rénovation, mis en place en avril 2016, s'inscrit dans la démarche commune de prévention de la réduction énergétique de la CCPG et de son partenaire, l'association Héliante.

L'objectif principal est de passer du simple renseignement à des actions concrètes afin de faciliter la rénovation de maisons et de copropriétés, tout en répondant aux préconisations de la loi de transition énergétique de 2015.

M. GIRANDIER explique que le territoire de la CCPG compte 28 000 résidences principales dans le parc privé dont 56 % de maison individuelles. 42 % de celles-ci ont été construites entre 1975 et 1999 et 15 % avant 1975, période où n'existaient aucune ou peu de réglementations thermiques. 2/3 de ces résidences sont classés en catégorie D, E et F (énergivores). Ces dernières sont la cible du projet « réseau rénovation ».

Il ajoute que dans le Pays de Gex, 50 % de la consommation d'énergie est produite par le résidentiel pour l'habitat.

Le but de la plateforme « réseau rénovation » est d'accompagner les propriétaires de ces logements dans la valorisation de leur bien immobilier afin de réaliser des économies d'énergie. L'objectif final est d'atteindre la catégorie B.

M. DELAJOUD présente ensuite l'association Héliante : existant depuis 30 ans, elle est basée à Bourg en Bresse et compte 18 salariés. Ses principales actions sont axées sur les économies d'énergie de l'habitat et la mobilité. Elle propose un service gratuit de conseil pour les projets de rénovation de logements privés.

Elle travaille également en collaboration avec la CCPG en menant de nombreuses animations et actions de sensibilisations.

M. DELAJOUD rappelle que l'objectif de la loi de transition énergétique est de 500 000

rénovations par an, objectif loin d'être atteint aujourd'hui. Il ajoute que de nombreux foyers se trouvent aujourd'hui en situation de précarité énergétique.

L'association Hélianthe proposait jusqu'à présent un accompagnement de 1^{er} niveau à la suite duquel près de 70 % des propriétaires ne passaient pas à l'acte, une heure de conseil étant peu pour un projet d'envergure. L'idée du réseau rénovation est de suivre le projet jusqu'au bout par un accompagnement complet, et de créer un réseau avec les artisans, architectes ainsi que tous les partenaires, afin de faciliter les démarches avec un seul interlocuteur faisant le lien. Il permettra également de favoriser l'implication des professionnels en valorisant leur savoir-faire et de générer de l'économie locale.

La plateforme propose un accompagnement aux propriétaires de maisons individuelles et aux copropriétés. Dans les 2 cas, il commence par un premier rendez-vous qui aboutit à un contrat entre la CCPG et le particulier ou la copropriété, avec la possibilité d'une participation financière de 300 € pour les particuliers et de 600 ou 800 € pour les copropriétés (en fonction du nombre de logements). La 2^{ème} étape consiste en une visite technique et en la réalisation d'un diagnostic énergétique afin d'atteindre le niveau BBC rénovation. Le maître d'ouvrage est ensuite mis en relation avec les artisans référencés par le réseau rénovation et aidé dans le montage du dossier d'aide financière. La dernière étape est une phase de sensibilisation après travaux : adaptation des comportements quotidiens avec les nouveaux équipements et suivi de la consommation pendant 2 ans afin de valider la performance des travaux réalisés.

Pour les copropriétés, le vote des travaux a lieu en assemblée générale et l'audit est effectué par un bureau d'étude extérieur.

La CCPG propose également une aide financière à destination des ménages modestes, propriétaires de logements classés en E, F ou G, construits avant 1988 et compatibles en énergies renouvelables. Cette aide est plafonnée à 20 000 € et 45 % du budget global.

M. DELAJOURD ajoute que la mise en place de la plateforme s'est faite avec l'aide des organisations professionnelles, des chambres consulaires, des fédérations des bâtiments, l'agence de développement économique, les établissements financiers, les agences immobilières et les diagnostiqueurs.

L'association et la CCPG s'appuient également sur les collectivités pour faire passer l'information afin de faire vivre ce dispositif.

Suite à cette présentation, E. BARTHES témoigne de son expérience. Ayant bénéficié de ce dispositif, il en a été très satisfait.

B. FRAMMERY demande quel est l'impact de l'énergie dans le budget familial : M. DELAJOURD répond que pour certains ménages le budget énergie peut-être le 3^{ème} voire le 2^{ème} poste financier. Il ajoute qu'un ménage est considéré en situation de précarité énergétique s'il consacre plus de 15% de ses revenus en dépenses d'énergie.

JC. CHARLIER s'interroge sur l'ambition du projet étant donné l'enveloppe de 150 000 € par an, qui, avec la limite de 20 000 € par projet, correspondrait à seulement 6 rénovations par an. Mme CHENU précise que ce dispositif ne s'adresse pas seulement à des personnes n'ayant pas les moyens de réaliser les travaux, mais à tous, y compris à ceux qui n'auront pas besoin d'aide financière. Une majorité des propriétaires est en capacité de financer son projet de rénovation.

A la demande de R. SUSS, M. DELAJOURD donne quelques exemples d'aides pendant la phase de sensibilisation après travaux : apprentissage des éco-gestes et conseils techniques (entretien d'une VMC, utilisation et réglages d'une nouvelle chaudière...).

2. INSTALLATION NOUVELLE CONSEILLERE MUNICIPALE

Mme la Maire informe le Conseil que par courriel du 7 septembre 2016, Mme Carole PABON lui a fait part de sa démission de son poste de conseillère municipale. Mme CARRERA-FERNANDEZ et M. CREISMEAS, appelés à remplacer la démissionnaire, ont fait connaître immédiatement leur démission.

La démission d'un conseiller municipal ayant pour effet immédiat de conférer la qualité de conseiller municipal au suivant sur la liste, le Conseil municipal procède à l'installation de Mme Nathalie PRINDEZIS, candidate suivante sur la liste « Prévessin-Moëns, une Commune pour tous », à compter de la présente séance.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Suite à l'ajout d'un point divers relatif à la convention avec les TPG, demandé par Mme Laurence BERONJA, l'ordre du jour suivant est approuvé à l'unanimité :

- INSTALLATION NOUVELLE CONSEILLIÈRE MUNICIPALE
- ADOPTION ORDRE DU JOUR
- NOMINATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE
- APPROBATION PROCÈS VERBAL DU 04/07/2016
- COMPTES RENDUS RÉUNIONS COMMISSIONS MUNICIPALES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES
- FINANCES 2016 :
 - A. DEMANDES DE SUBVENTIONS
 - B. CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES
 - C. DECISION MODIFICATIVE N° 2
 - D. MODIFICATION GARANTIE DE PRÊT LOGEMENTS AIDÉS SEMCODA SECTEUR DES ACCULATS
- NOUVELLE ÉCOLE : AVENANTS AUX MARCHÉS DE TRAVAUX
- NOUVELLE ÉCOLE : AVENANT N° 2 LOT N° 16
- NOUVELLE ÉCOLE : AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES POUR LA RÉALISATION DE LA MISSION DE COORDINATION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ET DE PROTECTION DE LA SANTÉ
- ENFOUISSEMENT RÉSEAUX CHEMIN PRÉ DE PLANCHE - APPROBATION PLAN DE FINANCEMENT
- MISE EN SÉPARATIF RÉSEAUX ASSAINISSEMENT CHEMIN DES PERRIERES : CONVENTION CCPG
- TÉLÉRELÈVE DES COMPTEURS DE GAZ NATUREL : CONVENTION AVEC GRDF POUR L'HÉBERGEMENT D'ANTENNES
- DÉPOT D'AUTORISATION D'URBANISME PAR LA CROIX-ROUGE POUR UN MODULAIRE
- DÉNOMINATION VOIE PRIVÉE : PROGRAMME DOMAINE ROCHAT
- PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/10/2016
- STAGIAIRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : CONVENTION DE STAGE MFR PAYS DE SEYSSEL (SERVICE SOCIAL)
- INTERVENTION MUSICALE GROUPES SCOLAIRES GRANDS CHÊNES BRETONNIERE ET ALICE : AVENANT N° 14 PROTOCOLE ACCORD CENTRES MUSICAUX RURAUX (CMR)
- MISE EN PLACE ATELIERS « CHANT PARENT-JEUNES ENFANTS » : PROTOCOLE ACCORD CENTRES MUSICAUX RURAUX (CMR)
- BIBLIOTHEQUE - MISE EN PLACE DE LA GRATUITE « ADULTES - NOUVEL ARRIVANT »
- BIBLIOTHEQUE - ADHESION AU CLUB DES UTILISATEURS MICROBIB DE L'AIN
- RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR MADAME LA MAIRE EN VERTU DES DÉLÉGATIONS REÇUES PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
- DIVERS
 - Remerciements pour subvention
 - Convention TPG

4. NOMINATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Est nommée Agathe BOUSSER.

5. APPROBATION PROCÈS-VERBAL DU 04/07/2016

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

6. COMPTES RENDUS RÉUNIONS COMMISSIONS MUNICIPALES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES

a. Commission Urbanisme-Cœur de Village des 21/07 et 07/09/2016 (J.C. CHARLIER)

J.C. CHARLIER présente les points abordés lors des dernières réunions de la Commission :

- 6 déclarations préalables ont reçu un avis favorable ;
- 5 permis de construire ont été étudiés : 4 ont reçu un avis favorable ;
- 4 permis de construire modificatifs ont été étudiés : 3 ont reçu un avis favorable et 1 est en attente de modifications ;
- un permis d'aménager modificatif a reçu un avis favorable ;
- un certificat d'urbanisme opérationnel a fait l'objet d'un refus avec sursis à statuer.

Il rappelle ensuite la prochaine commission urbanisme exceptionnelle du 21/09 avec la présence de la CCPG et de son Conseil en Urbanisme, afin de définir des règles complémentaires pour les zones Up suite à la suppression du COS. Cette réglementation fera l'objet d'une modification du PLU. Il sera également débattu de la nécessité de mieux encadrer les règles d'urbanisme concernant les constructions à toit plat et d'aborder la problématique de la protection des hameaux.

b. Commission Finances du 12/09/2016 (M. COIN)

M. COIN expose au Conseil que les points abordés lors de la dernière réunion de la Commission font l'objet de délibérations lors de la présente séance du Conseil.

Cette réunion a également été l'occasion de présenter le nouveau cycle budgétaire, ayant pour objectif de raccourcir les délais et de voter le budget un mois plus tôt. Le DOB devrait avoir ainsi lieu à la séance du conseil de décembre et le vote du budget lors de celle du 31 janvier 2017.

M. COIN ajoute que suite à la fermeture de la trésorerie de Ferney-Voltaire, la Commune dépendra désormais de celle de Gex.

c. Commission Personnel du 13/09/2016 et Comité Technique du 19/09/2016 (B. FRAMMERY)

B. FRAMMERY expose au Conseil que la Commission Personnel et le Comité Technique ont abordé les mêmes sujets :

- Créations et modifications de postes : ce point fait l'objet d'une délibération lors du présent Conseil.
- Mise à jour de l'organigramme des services afin de prendre en compte de nouvelles responsabilités, la modification des missions et le changement d'intitulés de certains postes.
- Décompte des tickets restaurants : aujourd'hui le calcul se fait par mois et par agents en fonction du nombre de jours travaillés. La Commune travaille sur la possibilité de lisser leur nombre sur l'année en faisant une moyenne (pour un temps complet : arrondi à 15 ou 16 par mois).

Le Comité Technique a également abordé les problèmes rencontrés par les Services Techniques : plusieurs arrêts de longue maladie réduisent le nombre d'agents effectifs et la Commune fait face à des difficultés de recrutements notamment pour les emplois saisonniers.

d. Commission Communication du 16/09/2016 (B. FRAMMERY)

B. FRAMMERY expose les points abordés par la Commission lors de la dernière réunion :

- Présentation du nouveau journal : le « Mag 1 » sortira début octobre avec un contenu et une présentation plus aérées, en complémentarité avec le site Internet pour une information plus actualisée.
- Présentation du nouveau site : la mise en service est prévue pour le 15/10. Le contenu restera le même mais il sera plus enrichi.

R. SUSS souhaite savoir si la mise à jour du site sera effectuée par l'agence de communication ou par les agents de la Commune. B. FRAMMERY confirme que l'agence ne sera pas rémunérée pour le mettre à jour et que le service Communication de la Commune aura beaucoup plus de liberté dans la gestion du site (pages, menus...).

e. Commission Scolaire - Périscolaire du 19/09/2016 (A. ETCHEBERRY)

A. ETCHEBERRY présente les points abordés lors de la dernière réunion de la commission :

- Rentrée scolaire : un pic d'inscriptions très important et inattendu entre le 15 août et le 5 septembre a fait monter les effectifs jusqu'à plus de 900 élèves (pour 810 élèves en 2015).

Les effectifs se sont stabilisés au 15 septembre : 34 classes et 850 élèves, soit 4 classes supplémentaires par rapport à 2015 (3 à l'école ALICE et 1 à la Bretonnière) et 40 enfants de plus, auxquels il faut ajouter 30 à 40 enfants du voyage répartis essentiellement entre les écoles de la Bretonnière et des Grands Chênes.

- Fréquentation en cantine stable : 60 à 65 % des enfants déjeunent à la cantine.

- Baisse significative de la fréquentation sur les transports scolaires (100 enfants par jour contre 280 en 2015), liée essentiellement à l'ouverture de l'école ALICE située à proximité du centre-ville et de la route Bellevue, qui étaient des secteurs utilisant beaucoup les transports scolaires, et à la suppression du bus de l'école intercommunale.

La Commune a pu réduire significativement le coût du marché du transport scolaire : 84 300€ HT contre 141 200€ HT en 2015.

- Excellent retour du pedibus mis en place à l'école ALICE chaque matin : 1 agent du service Scolaire et des parents bénévoles accompagnent les 5 à 10 enfants par jour qui le fréquentent.

- TAP : 45 à 55 % de fréquentation à ALICE et aux Grands Chênes et 65 % à la Bretonnière. L'organisation a été confiée à ALFA3A avec une bonne prise en main des contenus des transitions et des recrutements. Les directeurs d'école sont satisfaits de l'emploi du temps retenu et de la nouvelle organisation.

- ALSH : stabilité du nombre d'enfants accueillis aux Grands Chênes et au Prieuré, alors que le nombre d'enfants dans ces écoles a diminué. Bon démarrage de l'ALSH ALICE, avec 15 enfants à l'accueil du matin, 50 à l'accueil du soir et 40 le mercredi.

- Collège du Joran : la principale, Mme CONRAUD, était invitée à la commission. Le collège accueille cette année 485 élèves (en très légère hausse) avec une particularité cette année, un nombre important de 6^{ème}.

- Renouvellement du CMJ : une communication a été lancée auprès des classes de CM2 et de la 6^{ème} à la 3^{ème}. Le dépôt des candidatures se fera le 27/09 (écoles) et le 07/10 (collèges), les élections sont prévues entre le 05 et 15/10 et la 1^{ère} réunion du nouveau CMJ après les vacances de la Toussaint.

- Amplification de la politique jeunesse avec comme cible principale les 11-15 ans : la Commune a entamé un travail avec ALFA3A et Aziz BOUSSEDOUR, responsable des activités jeunesse, en lien très étroit avec Mme CONRAUX, principale du collège.

Mme ETCHEBERRY remercie tout particulièrement cette dernière pour l'accueil qu'elle a réservé à la Commune et à ALFA3A.

Une présence régulière d'Aziz BOUSSEDOUR avec les collégiens sur le temps méridien permet de créer du lien, de recueillir leurs envies et leurs idées.

- Préparation des journées jeunesse qui auront lieu aux vacances de la Toussaint.

N. PRINDEZIS demande si les seulement les élèves à partir du CM1 pourront voter lors des élections du CMJ. Mme ETCHEBERRY confirme qu'une réflexion est en cours afin d'ouvrir la possibilité de vote aux autres classes afin de permettre aux plus jeunes de s'impliquer et d'envisager une future candidature. Elle ajoute que les jeunes conseillers municipaux seront élus pour 3 ans.

f. CCAS (C. MARTIN)

C. MARTIN informe le Conseil des dernières actions du CCAS :

- Sortie des aînés du 15/09 : 43 participants ont visité le musée Paccard à Sevrier puis les Jardins secrets de Vaulx après un déjeuner au bord du lac d'Annecy.
- 2 ateliers « économies d'énergie » sont proposés afin de faire connaître les gestes d'économie d'énergie.

g. CCPG (Mme la Maire)

Mme la Maire fait un point sur la modification des statuts à intervenir au vu des prochains transferts de compétences aux intercommunalités prévus par la Loi NOTRe :

- Activité économique et touristique : à partir 01/01/17, la CCPG aura en charge la création et de la gestion des zones d'activité ainsi que d'un office de tourisme unique et de l'animation touristique. Elle devra également se prononcer sur le choix d'une FPU ou d'une taxe additionnelle pour l'ensemble des communes du Pays de Gex. Cette décision sera débattue lors du DOB de la CCPG et fera l'objet d'un vote en décembre.
- Compétence GEMAPI et eaux pluviales : la CCPG devra se prononcer également sur la reprise de cette compétence consistant en la prévention des inondations et la gestion des milieux aquatiques afin de mettre en place un schéma de réseaux et de risques naturels.
- Compétence transports : afin de reprendre cette compétence qui, par défaut, sera transférée du département à la Région, la CCPG souhaite négocier dès maintenant avec le Département sur les transferts de lignes budgétaires, en application du principe de subsidiarité. La CCPG a évalué le budget nécessaire à 13 millions d'euros (CFG + fonds propres), correspondant au coût des futurs transports publics (bus à haut niveau de service et tramway notamment) et aux coûts d'exploitation et d'amélioration des transports existants, qui représenteraient 70 % des déplacements du Pays de Gex.

h. SIVOM (M. COIN)

M. COIN présente les points abordés lors de la réunion du Comité syndical du 14/09/2016 :

- Installation d'un nouveau délégué de la Commune d'Ornex suite à une démission.
- Validation du programme de la nouvelle gendarmerie : coût prévisionnel estimé à 7 millions d'euros. Le Comité a également autorisé le Président à commencer les consultations pour l'emprunt, et a approuvé l'installation d'un modulaire et la signature du marché de maîtrise d'ouvrage déléguée.
- Mise en location de 2 nouveaux logements à l'école intercommunale et fixation des loyers.
- Modification du tableau des effectifs.
- Fourniture tickets restaurants : étude pour une mutualisation.

- Décision modificative du budget suite à un surcoût du centre sportif et des travaux de rénovation de la cantine.
- Modification du régime indemnitaire : basé sur celui de Ferney-Voltaire.
- Autorisation au Président à ester en justice contre des membres du SIVOM l'ayant assigné au TA.

Mme la Maire ajoute que la dernière réunion avec les professionnels de santé a eu pour objectif d'éditer une plaquette destinée aux jeunes médecins, aux étudiants en médecine, aux infirmiers et aux kinésithérapeutes pour les inciter à s'installer sur le territoire du Pays de Gex. Celle-ci sera communiquée par l'intermédiaire d'un médecin coordinateur du Conseil départemental. Le SIVOM proposera également des logements « passerelles » à loyer modéré et des aides à la recherche d'un local professionnel. Une importante réunion sera également organisée avec les professionnels de santé afin de créer un réseau et une synergie.

7. FINANCES 2016 :

A. SUBVENTIONS

M. COIN rappelle au Conseil que les subventions accordées par la Commune concernent les activités à caractère local et que les associations subventionnées par la CCPG ne peuvent obtenir de subvention des communes. Il invite le Conseil à délibérer sur les propositions ci-dessous, faites en commission finances du 12/09/2016 :

NOM ASSOCIATION	Demande	Proposition	Objet
ALFA3A	Déficit 2015	16 023, 07€	Montant demandé pour équilibre de leur budget
ALFA3A	Gestion centre de loisirs ALICE sept à déc 2016	23 587,00 €	Montant demandé pour équilibre de leur budget
Darx Fantastique	500 € (festival Ludidarx)	500 €	
Darx Fantastique	1 000 € (achat de jeux)	Refus	
UCG	850 €	850 €	Location piste BMX pour manifestation communale
Collège le Joran	Participation voyage scolaire à Verdun	500 €	

Il ajoute que la commission a émis un avis défavorable pour l'association suisse la Monnaie du Léman, son action n'étant pas locale.

Délibération : à l'unanimité, le Conseil municipal approuve ces propositions.

B. CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

M. COIN expose au Conseil que la trésorerie de Ferney-Voltaire a informé la Commune qu'elle n'a pas pu procéder au recouvrement de dettes de 2013 à 2016 :

- pour la somme de 3 056.04 €, les dettes étant soit inférieures au seuil de poursuites, soit pour cause de carence,
- pour la somme de 861.50 € suite à une décision d'effacement de dettes dans le cadre d'un dossier de surendettement.

Il propose au Conseil l'admission en non-valeur des titres correspondants.

Délibération : oui à l'unanimité.

C. DÉCISION MODIFICATIVE N° 2

Suite à l'avis favorable de la Commission Finances, réunie le 12/09/2016, M. COIN propose au Conseil de délibérer sur la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT

Dépenses :

- Abonnement gestion dette Finance Active : + 1 500 €
- Etude projet construction centre loisirs Bretonnière : + 5 000 €
- Petit équipement pour ouverture école ALICE : + 20 000 €
(Dépense budgétée en investissement - virement de crédits)
- Virement à la section d'investissement : - 20 000 €
- Subvention aux associations : + 9 500 €
(7 000 pour gestion ALSH par ALFA3A et 2500 pour asso)
- Créances irrécouvrables : + 4 000 €
- Reversement FPIC : + 20 000 €

Recettes :

- Taxes additionnelles aux droits de mutations : + 40 000 €

INVESTISSEMENT

Dépenses :

- Virement de crédit du chapitre 21 au chapitre 20 :
 - 10 000 € pour la création du site internet (mauvaise imputation lors du vote du budget)
- Immobilisations :
 - - 20 000 € matériel école ALICE (une enveloppe de 180 000 € a été budgétée pour l'équipement de la nouvelle école, mais certaines dépenses correspondent à du petit équipement et doivent être payées en fonctionnement)
- Aménagement chemin de la Manchette :
 - 60 000 € : création d'une nouvelle opération pour l'aménagement de ce chemin

Recettes :

- Subventions :
 - 82 500 € pour réhabilitation du groupe scolaire des Grands Chênes (subvention d'Etat au titre du FSIL)
 - 17 000 € pour le chemin de la Manchette : participation du CERN
- Virement de la section fonctionnement : - 20 000 €

Soit une augmentation des dépenses de 40 000 € et une augmentation des recettes de 79 500 €

Equilibre de la section par l'augmentation de l'enveloppe dépenses imprévues de 39 500 €.

Délibération : à l'unanimité, le Conseil municipal approuve la décision modificative n° 2 du budget primitif 2016 de la Commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- *Section de fonctionnement : 40 000 €*
- *Section d'investissement : 79 500 €*

D. MODIFICATION GARANTIE DE PRÊT LOGEMENTS AIDÉS SEMCODA SECTEUR DES ACCULATS

M. COIN rappelle au Conseil sa délibération n° 03/04-2016 du 05 avril 2016 par laquelle il accordait sa garantie pour 3 logements PLUS, secteur des Acculats, pour les montants suivants :

- Ligne de prêt construction : 197 200 € sur 40 ans
- Ligne de prêt bâti : 126 000 € sur 50 ans ;

Il explique que le bail arrivant à son terme en janvier 2067, les dernières échéances du prêt sont postérieures à la fin du bail. La SEMCODA a modifié son contrat de prêt pour supprimer la période de préfinancement et ramener la durée du prêt à 47 ans.

Délibération : à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

Article 1 : *Le Conseil municipal de la Commune Prévessin-Moëns accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 323 200 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et des Consignations.*

Ce prêt, constitué de 2 lignes de prêt, est destiné à financer la construction de 3 logements PLUS située à Prévessin- Moëns, « Les Acculats ».

Article 2 : *Les caractéristiques financières de chaque ligne de prêt sont les suivantes :*

Ligne du prêt 1 :

Ligne du Prêt : Montant :	PLUS Construction 197 200 euros
Durée Totale : - Durée phase amortissement	40 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 0.60%. Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A, sans que le taux puisse être inférieur à 0 %
Profil d'amortissement :	Amortissement déduit avec intérêts différés : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous la forme d'intérêts différés
Modalité de révision :	Double révisabilité limitée (DL)
Taux de progressivité des échéances :	Si DL : de 0% à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du livret A) Révision du taux de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux de rémunération du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%

Ligne du prêt 2 :

<i>Ligne du Prêt :</i>	<i>PLUS Foncier</i>
<i>Montant :</i>	<i>126 000 euros</i>
<i>Durée Totale :</i> <i>- Durée phase amortissement</i>	<i>47 ans</i>
<i>Périodicité des échéances :</i>	<i>Annuelles</i>
<i>Index :</i>	<i>Livret A</i>
<i>Taux d'intérêt actuariel annuel :</i>	<i>Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 0.60%.</i> <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux de rémunération du Livret A, sans que le taux puisse être inférieur à 0 %</i>
<i>Profil d'amortissement :</i>	<i>Amortissement déduit avec intérêts différés : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous la forme d'intérêts différés</i>
<i>Modalité de révision :</i>	<i>Double révisabilité limitée (DL)</i>
<i>Taux de progressivité des échéances :</i>	<i>Si DL de 0% à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du livret A)</i> <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux de rémunération du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%.</i>

Article 3 :

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 :

Le Conseil municipal s'engage, pendant toute la durée du contrat de prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Article 5 : *Le Conseil municipal autorise la Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la caisse des dépôts et consignations et l'Emprunteur.*

8. NOUVELLE ÉCOLE : AVENANTS AUX MARCHÉS DE TRAVAUX

M. COIN rappelle au Conseil que par délibérations il a approuvé la construction d'un troisième groupe scolaire, zone des Acculats, attribué les marchés et mandaté la société NOVADE SAS pour signer les marchés avec les entreprises.

Il explique que plusieurs marchés de travaux devront faire l'objet d'avenants afin de prendre en compte les éléments suivants :

a) Lot n° 01 : « Déboisement - Terrassements - VRD » - entreprise DESCREMPS A ET FILS, avenant n° 3

Objet de l'avenant :

- Travaux en plus-value :
 - ✓ Curage arase terrassement cours maternelle ;
 - ✓ Curage arase terrassement cours élémentaire ;
 - ✓ Renforcement du chemin piéton sud ;
 - ✓ Erreur d'implantation du bâtiment par le maçon (entreprise GTA) : remblaiement en zone 3 (sous-sol réfectoire et chaufferie) pour mise en conformité par rapport au plan d'exécution du maître d'œuvre ;
 - ✓ Construction d'une tranchée drainante (terrassement en tranchée ; évacuation des déblais ; drain PVC ; fourniture de matériaux drainants ; fourniture et pose de géotextile ; fourniture et pose de regards pied de chute ; fourniture et pose PVC ; regard d'ajustage avec grille) ;
 - ✓ Réalisation de travaux de terrassement de pleine masse : purge suite au rejet des eaux de pompage ;
 - ✓ Réalisation de l'assainissement complémentaire pour les eaux pluviales ;
 - ✓ Réalisation de l'assainissement complémentaire pour les eaux usées ;
 - ✓ Réalisation du réseau pour l'alimentation en eau du point d'arrosage ;
 - ✓ Réalisation de travaux de génie civil pour les réseaux secs (fouille simple pour tranchée réseaux secs ; gaine de télécommunication PVC adduction ; déplacement de la chambre L1T suite au déplacement de la fondation de la charpente ; ajout d'une chambre L2C suite à la réception avec France TELECOM ; grave recyclée de démolition).
- Travaux en moins-value :
 - ✓ Suppression de travaux préparatoires et divers (terrassement en tranchée ; grave recyclée de démolition ; canalisation PVC).

Montant initial du marché : 621.744,00 €HT

Avenant n° 1: 30.468,20 €HT

Avenant n° 2 : 0,00 €HT

Présent avenant n° 3 : + 47.092,22 €HT

Marché total : 699.304,42 €HT soit une augmentation de 12,47% du marché initial

b) Lot n° 04 : « Couverture - Viture - Zinguerie » - entreprise LIFTEAM

Objet de l'avenant :

- Travaux en plus-value :
 - ✓ Réalisation de l'habillage entre dépassée de toit au-dessus du bardage bois
 - ✓ Réalisation de l'habillage inox en sous-face de charpente sur l'entrée élémentaire
- Travaux en moins-value :
 - ✓ Suppression du faux-plafond stratifié sur l'entrée élémentaire

Montant initial du marché : 572.500,00 €HT

Avenant n° 1 : 0,00 €HT

Avenant n° 2 : -19.786,75 €HT

Présent avenant n° 3 : + 9.931,70 €HT

Marché total : 562.644,95 €HT soit une diminution de -1,72% du marché initial

c) Lot n° 05 « Etanchéité » - entreprise PROTECTUM, avenant n° 2

Objet de l'avenant :

- Travaux en moins-value :
 - ✓ Suppression de l'étanchéité des murs au rez-de-chaussée

- ✓ Suppression du complément d'étanchéité JD vertical
- ✓ Suppression du complément de traitement JD horizontal
- ✓ Suppression de la bande stérile avec graviers roulés
- ✓ Suppression de l'évacuation des eaux pluviales

Montant initial du marché : 363.847,00 €HT

Avenant n° 1 : 0,00 €HT

Présent avenant n° 2 : -26 761,44 € HT

Marché total : 337.085,56 €HT soit une diminution de -7,36% du marché initial

d) Lot n° 05 « Etanchéité » - entreprise PROTECTUM, avenant n° 3

Objet de l'avenant :

- Travaux en plus-value :
 - ✓ Erreur d'implantation du bâtiment par le maçon (entreprise GTA) : reprise des travaux d'étanchéité en zone 3 (sous-sol réfectoire et chaufferie) pour mise en conformité par rapport au plan d'exécution du maître d'œuvre

Montant initial du marché : 363.847,00 €HT

Avenant n° 1 : 0,00 €HT

Avenant n° 2 : -26 761,44 €HT

Présent avenant n° 3 : + 4.760,00 €HT

Marché total : 341.845,56 €HT soit une diminution de -6,05% du marché initial

e) Lot n° 09 « Serrurerie » - entreprise ATELIER DE LA MENUISERIE

Objet de l'avenant :

- Travaux en plus-value :
 - ✓ Intégration d'une serrure électrique sur la porte de droite en vue extérieure
 - ✓ Modification des hauteurs de porte acier : fourniture et pose d'une porte phonique 1500x2600, et d'une porte isolée 1000x2600
- Travaux en moins-value :
 - ✓ Modification des hauteurs de porte acier : suppression des portes phonique et isolée prévues au marché initial

Montant initial du marché : 88.509,96 €HT

Avenant n° 1: 0,00 €HT

Présent avenant n° 2 : + 3.974,48 €HT

Marché total : 92.484,44 €HT soit une augmentation de +4,49% du marché initial

f) Lot n° 10 « Plomberie - Chauffage - Ventilation » - entreprise SETO

Objet de l'avenant :

- Travaux en plus-value :
 - ✓ Erreur d'implantation du bâtiment par le maçon (entreprise GTA) : reprise des réservations en zone 3 (sous-sol réfectoire et chaufferie) pour mise en conformité par rapport au plan d'exécution du maître d'œuvre ;
 - ✓ Réalisation d'un réseau d'évacuation d'eaux pluviales dans le sous-sol technique ;
 - ✓ Réalisation d'une alimentation d'eau supplémentaire ;
 - ✓ Rajout de locaux d'entretien équipés d'un vide seau et de l'eau chaude et froide ;
 - ✓ Ventilation dans le local de stockage: fourniture et pose d'un ventilateur hydroréglable automatique y compris raccordement électrique ;
 - ✓ Modification du réseau de rafraîchissement du local VDI ;
 - ✓ Modification des sanitaires : déplacements lave-main ; déplacement WC ; ajout de chauffe-eau 15L ; ajout ensemble lavabo collectif y compris chauffe-eau ; ajout de bouche d'extraction ; ajout d'ensemble WC maternelle ; ajout de bac à laver ; déplacement radiateur ;
- Travaux en moins-value :
 - ✓ Modification des sanitaires : suppression d'urinoir ; suppression de lavabo collectif ; suppression WC suspendu.

Montant initial du marché : 643.955,00 €HT

Avenant n° 1 : 0,00 €HT

Présent avenant n° 2 : + 38.622,39 €HT

Marché total : 682.577,39 €HT soit une augmentation de +6,00% du marché initial

g) Lot n° 11 « Electricité, courants forts et faibles » - entreprise GRANDCHAMP

Objet de l'avenant :

- Travaux en plus-value :
 - ✓ Fourniture et pose de sèche-mains Dyson
 - ✓ Optimisation électrique : ajout de prises de courants RJ45 ; ajout de prises de courants ; ajout de postes de travail ; ajout de goulotte PVC ; ajout de détecteur de présence ; fourniture et pose de panneau de brassage ; fourniture de flash pour incendie.
 - ✓ Fourniture et pose de cylindres électroniques : fourniture et pose de cylindres électroniques numérique pour contrôle d'accès ; fourniture et pose d'un interphone.
- Travaux en moins-value :
 - ✓ Optimisation électrique : suppression de postes de travail ; suppression de liaison VGA en attente pour vidéo projecteur ; suppression de détecteur applique ; suppression d'interrupteur simple allumage ; suppression de BAES pour l'éclairage de sécurité.
 - ✓ Fourniture et pose de cylindres électroniques : suppression de cylindres électroniques pour porte extérieure ; suppression de badge câblé et de badges ; suppression de ventouses électromagnétique à cisaillement.

Montant initial du marché : 359.228,90 €HT

Avenant n° 1 : 0,00 €HT

Présent avenant n° 2 : + 40.793,15 €HT

Marché total : 400.022,05 €HT soit une augmentation de +11,36% du marché initial

h) Lot n° 14 « Menuiseries intérieures bois - Agencement » - entreprise DAUPHINOISE DE MENUISERIE (DDM)

Objet de l'avenant :

- Travaux en plus-value :
 - ✓ Fourniture et pose d'un meuble père centrale,
 - ✓ Fourniture et pose de placards supplémentaires,
- Travaux en moins-value :
 - ✓ Moins-values suite à la suppression de volets roulants,
 - ✓ Moins-values suite à la suppression de cylindres,
 - ✓ Moins-values suite à la suppression d'habillage de tableau de porte.

Montant initial du marché (base) : 436.991,18 €HT

Montant initial du marché option : 12.900,23 €HT

Avenant n° 1 : 0,00 €HT

Présent avenant n° 2 : + 9.574,19 €HT

Marché total : 446.565,37 €HT soit une augmentation de +2,19% du marché initial

i) Lot n°18 « Faux plafonds » - entreprise BONGLET

Objet de l'avenant :

- Travaux en plus-value :
 - ✓ Remplacement du faux-plafond 600x600 par un plafond de type RIGITONE dans les sanitaires maternelle filles et garçons ;
 - ✓ Fourniture et pose de trappe en aluminium 50x50 ;
 - ✓ Substitution de plafond 1.4.2 par l'absorbant acoustique ;
 - ✓ Remplacement de faux-plafond acoustique 60x60 par un plafond RIGITONE.
- Travaux en moins-value :

✓ Moins-value pour remplacement des panneaux type ambiance 90mm par 40mm

Montant initial du marché : 204.903,62 €HT

Avenant n° 1 : 0,00 €HT

Présent avenant n° 2 : + 13.619,85 €HT

Marché total : 218.523,47 €HT soit une augmentation de +6,65% du marché initial

j) Lot n° 19 « Peintures intérieures / Revêtements muraux » - entreprise YAKUT

Objet de l'avenant :

• Travaux en plus-value :

✓ Mise en peinture des faux-plafonds des circulations

✓ Mise en peinture des portes (peinture acrylique satinée sur ouvrages bois)

Montant initial du marché : 61.485,10 €HT

Avenant n° 1 : 0,00 €HT

Présent avenant n° 2 : + 13.798,70 €HT

Marché total : 75.283,80 €HT soit une augmentation de +22,44% du marché initial

Suite à la question de JP. LAURENSON, M. COIN confirme que dans le cadre du lot n° 10, le maçon devra indemniser la Commune de la charge supplémentaire due à son erreur d'implantation du bâtiment.

N. PRINDEZIS demande si les augmentations de marchés de travaux sont courantes. M. COIN précise qu'au bilan des différents avenants pris depuis le début des travaux, la différence entre le montant prévisionnel et le réel est de 0.89 %, ce qui est très faible pour un projet d'une telle ampleur.

Délibération : à l'unanimité, le Conseil municipal :

- *approuve la passation des avenants aux marchés de travaux des lots ci-avant visés ;*
- *autorise la société NOVADE SAS, mandataire de la Commune, à signer lesdits avenants aux marchés de travaux, et tout document s'y rapportant.*

9. NOUVELLE ÉCOLE : AVENANT N° 2 LOT N° 16 « CARRELAGE FAIENCE »

M. COIN rappelle au Conseil que dans le cadre de la construction de l'école ALICE, le lot n° 16 « CARRELAGE FAIENCE » a été attribué à l'entreprise SOLSYSTEM.

Il explique que suite à la mise en liquidation judiciaire de la société SOLSYSTEM, prononcée le 3 juin 2016, la totalité de ses actifs a été reprise par la société SOLSYSTEM SN (domiciliée à Lons le Saunier - 39 000) à compter du 4 juin 2016.

Ce marché devra ainsi faire l'objet d'un avenant n° 1 portant sur son transfert à la société SOLSYSTEM SN à compter du 4 juin 2016. Il précise que cet avenant n'emporte aucune modification des conditions d'exécution du contrat, ni aucune incidence financière sur le montant total du marché (81 111.50 € HT).

Délibération : à l'unanimité, le Conseil municipal :

- *approuve la passation de l'avenant n° 2 au marché de travaux du lot ci-avant visé ;*
- *autorise la société NOVADE SAS, mandataire de la Commune, à signer ledit avenant, et tout document s'y rapportant.*

10. NOUVELLE ÉCOLE : AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES POUR LA RÉALISATION DE LA MISSION DE COORDINATION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ET DE PROTECTION DE LA SANTÉ

M. COIN expose au Conseil que dans le cadre de l'opération de construction de l'école ALICE un marché de prestations intellectuelles pour la réalisation de la mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (CSPS) a été attribué à la société ELYFEC SPS.

Il rappelle les conditions du marché initial :

- Tranche ferme : Mission de coordination SPS pour la construction :
 - de 8 salles de classe (dont 3 classes maternelles et 5 classes élémentaires),
 - du pôle CMS/RASED,
 - de la Bibliothèque Centre Documentaire (BCD),
 - de l'espace de restauration commun aux classes maternelles et élémentaires (éléments de mission de maîtrise d'œuvre APS à AOR),
 - de 5 classes supplémentaires,
 - d'un Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) (élément de mission de maîtrise d'œuvre APS)

Montant forfaitaire : 10.660,00 € HT

- Tranche conditionnelle : Mission de coordination SPS pour la construction de 4 classes supplémentaires, et la réalisation d'un Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) (éléments de mission de maîtrise d'œuvre APD à AOR) :

Montant forfaitaire : 9.392,50 € HT

Soit un total toutes tranches confondues : 20.052,50 € HT

La tranche conditionnelle a été affermie.

Il ajoute que le marché initial du coordonnateur SPS prévoyait les durées prévisionnelles de travaux suivantes :

- Construction de 8 salles de classe (dont 3 classes maternelles et 5 classes élémentaires), d'un pôle CMS/RASED, d'une Bibliothèque Centre Documentaire (BCD), d'un espace de restauration commun aux classes maternelles et élémentaires : 11 mois, dont 1 mois de période de préparation et d'installation ;
- Construction de 4 classes supplémentaires, et réalisation d'un Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) : 10 mois, dont 1 mois de période de préparation et d'installation.

M. COIN explique que la durée des travaux a été prolongée de 4 mois suite à un retard dans l'exécution des travaux des murs mobiles et de la charpente-couverture. Par conséquent, le titulaire demande un complément d'honoraires pour la réalisation de sa mission sur la durée des travaux non initialement prévue et ce pour un montant d'honoraires de 2.210,00 € HT (2.652,00 € TTC), portant ainsi le montant du marché à 22.262,50 € HT (26.715,00 € TTC).

Cet avenant représente une augmentation de 11,02% du marché initial.

La Commission MAPA, réunie le 5 juillet 2016, a émis un avis favorable à la passation de cet avenant.

Délibération : à l'unanimité, le Conseil municipal :

- *approuve la passation de l'avenant au marché de prestations intellectuelles pour la réalisation de la mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (CSPS) ;*
- *autorise la société NOVADE SAS, Mandataire de la Commune, à signer ledit avenant, et tout document s'y rapportant.*

11. ENFOUISSEMENT RÉSEAUX CHEMIN PRÉ DE PLANCHE - APPROBATION PLAN DE FINANCEMENT

S. RALL expose au Conseil que dans le cadre des travaux d'aménagement du Chemin de Pré de Planche (création de trottoirs et stationnements, réfection des voiries), la Commune a sollicité le SIEA pour l'amélioration esthétique des réseaux : enfouissement des réseaux de télécommunication et de basse tension. A cet effet, le SIEA demande l'approbation des plans de financement prévisionnels avant de lancer les études détaillées de l'opération. Le montant estimatif des travaux de mise en souterrain du réseau basse tension projetés est de 53 100 € TTC dont une dépense prévisionnelle nette

restant à charge de la commune de 18 585 € TTC (estimation SIEA) et pour la mise en souterrain du réseau de télécommunication, une subvention d'un montant de 16 500 € sera versée au SIEA.

Délibération : à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le plan de financement suivant dans le cadre des travaux précités :

- *mise en souterrain du réseau basse tension projetés :*
 - *montant estimatif des travaux : 53 100 € TTC,*
 - *dépense prévisionnelle nette restant à charge de la Commune : 18 585 € TTC*
- *mise en souterrain du réseau de télécommunication :*
 - *montant estimatif des travaux : 16 500 € TTC, à charge de la Commune.*

12. MISE EN SÉPARATIF RÉSEAUX ASSAINISSEMENT CHEMIN DES PERRIERES : CONVENTION CCPG

S. RALL expose au Conseil que dans le cadre des travaux du Chemin des Perrières, la CCPG et la Commune ont coordonné leurs interventions : travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement par la CCPG, puis aménagement et sécurisation par la Commune.

La CCPG avait à son marché la réfection des enrobés au droit des tranchées ouvertes pour la pose des collecteurs, prestation rendue non nécessaire au vu de la synergie adoptée pour ces travaux. De plus, la commune a bénéficié d'un prix unitaire plus intéressant, vu la quantité totale d'enrobés sur son chantier. Pour des raisons d'économies globales et de garantie de l'ouvrage, il est donc proposé ce qui suit :

- la CCPG enlève de son marché la prestation de réfection d'enrobés de voirie ;
- cette prestation est assurée sous maîtrise d'ouvrage de la commune exclusivement, qui refacture lesdits travaux à la CCPG pour les surfaces qui lui incombent.

S. RALL propose au Conseil de passer une convention avec la CCPG précisant les obligations et responsabilités de chacune des parties et notamment la participation financière de la CCPG d'un montant de 23 040 € HT.

Délibération : à l'unanimité, le Conseil municipal :

- *approuve la convention à intervenir entre la Commune et la CCPG ;*
- *mandate Madame la Maire, ou l'adjoint ayant reçu délégation pour la signer, ainsi que tout document s'y rapportant.*

13. TÉLÉRELÈVE DES COMPTEURS DE GAZ NATUREL : CONVENTION AVEC GRDF POUR L'HÉBERGEMENT D'ANTENNES

S. RALL expose au Conseil que rappelle au Conseil que dans le cadre de ses activités de comptage, GrDF a engagé un projet de modernisation de son système de comptage du gaz naturel par la mise en place d'un relevé à distance des consommations de gaz naturel.

Ce projet, appelé « Compteurs Communicants Gaz », a pour objectifs :

- le développement de la maîtrise de l'énergie par la mise à disposition plus fréquente de données de consommation,
- l'amélioration de la qualité de la facturation et de la satisfaction des consommateurs par la suppression des estimations de consommations et la facturation systématique sur index réels.

Elle explique que la mise en œuvre de ce service, sans surcoût pour le consommateur, nécessite l'installation de concentrateurs sur des points hauts (toits de bâtiments ou immeubles de la Commune).

Afin d'accueillir ces équipements, une convention d'occupation du domaine public elle propose la signature d'une convention entre la Commune et GrDF afin d'entériner

notamment les conditions d'implantation, de mise en service, d'entretien et de maintenance du dispositif, de déterminer les responsabilités de chacune des parties et le versement d'une redevance annuelle de 50 € HT par antenne, actualisée chaque année.

Elle ajoute que les sites de la Commune proposés pour l'implantation de ce dispositif, sous réserve de modification pour des raisons techniques, au nombre de 3, sont les suivants :

- Four communal
- Salle Gaston Laverrière

Délibération : à l'unanimité, le Conseil municipal :

- *approuve la convention jointe en annexe entre la Commune et avec la société GrDF ;*
- *mandate Madame la Maire, ou l'adjoint ayant reçu délégation pour la signer, ainsi que tout document s'y rapportant.*

14. DÉPOT D'AUTORISATION D'URBANISME PAR LA CROIX-ROUGE POUR UN MODULAIRE

JC. CHARLIER expose au Conseil que par convention, la Commune a mis à disposition de la Croix-Rouge le bâtiment situé dans la zone d'activités Le Parc des Anneaux de Magny.

Il explique que cette association rencontre des difficultés de place, notamment pour le stockage lors de la mise en place de l'opération « banque alimentaire », et souhaite installer un modulaire de l'ordre de 15 m² à l'arrière du bâtiment.

Il précise que dans la zone concernée le PLU n'autorise l'installation de modulaires que de manière temporaire. Des dérogations sont cependant possible dans le cas de projets à intérêt collectif.

Délibération : à l'unanimité, le Conseil municipal autorise la Croix Rouge à déposer une autorisation d'urbanisme pour l'installation d'un modulaire sur le terrain communal cadastré.

15. DÉNOMINATION VOIE PRIVÉE : PROGRAMME DOMAINE ROCHAT

JC. CHARLIER expose au Conseil qu'afin de faciliter la distribution du courrier, et à la demande des services de la Poste, il a été convenu de dénommer les voies privées desservant les programmes. Après concertation entre les élus et le pétitionnaire du permis de construire, il propose de dénommer la voie d'accès aux logements du programme Domaine ROCHAT : « Impasse des Platanes ».

JP. LAURENSEN s'interroge sur la compétence du Conseil municipal pour dénommer des voies appartenant au domaine privé. JC. CHARLIER confirme que la dénomination de toute voie située sur la Commune doit faire l'objet d'une délibération en Conseil municipal, qu'elle appartienne au domaine communal ou au domaine privé.

Délibération : à l'unanimité le Conseil municipal décide de dénommer la voie privée desservant le domaine ROCHAT « Impasse des Platanes ».

16. PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/10/2016

B. FRAMMERY expose au Conseil qu'il y a lieu de réorganiser certains services et propose les modifications suivantes :

a) Personnel des écoles :

B. FRAMMERY explique au Conseil que l'ouverture partielle de l'école ALICE avec 9 classes et 230 élèves, et l'augmentation globale des effectifs scolaires dans la Commune (810 élèves/30 classes en 2015 et 890 élèves/34 classes en 2016) nécessitent d'accroître le personnel directement affecté au fonctionnement des écoles.

Il propose de modifier le tableau des emplois ainsi qu'il suit à compter du 01/10/2016 :

Création poste Adjoint technique 2^{ème} classe 26h/semaine - Agent d'entretien polyvalent

Il propose la création d'un poste « d'agent d'entretien polyvalent » à temps non complet (26h/semaine) sur le grade d'adjoint technique 2^{ème} classe. Ce poste polyvalent permettra une intervention à la fois sur l'entretien des locaux et la gestion de la cantine scolaire à l'école ALICE. Il représentera un coût de l'ordre de 22 900 € annuels pour la collectivité.

Augmentation temps de travail poste « Agent de restauration polyvalent » adjoint technique 2^{ème} classe de 25h/semaine → 35h/semaine

L'agent en poste à la cantine de la Bretonnière a été, par mobilité interne, transféré à la cantine de l'école ALICE. L'organisation y étant différente et l'agent cumulant à la fois un poste d'agent de restauration et d'agent d'entretien des locaux, il propose de faire évoluer le poste vers un emploi du temps annualisé à 35h/semaine. Cette évolution de poste représentera un surcoût de l'ordre de 10 480 € annuels pour la collectivité.

Transformation poste Adjoint d'animation 2^{ème} classe 11h/semaine → Adjoint technique 2^{ème} classe à 16h/semaine « Agent d'entretien polyvalent »

Un poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe à 11h/semaine étant vacant depuis plusieurs années et ne répondant plus aux besoins de la collectivité, B. FRAMMERY propose de le transformer en poste d'adjoint technique 2^{ème} classe et d'en augmenter la durée hebdomadaire de 5h. Ce poste polyvalent permettra une intervention à la fois sur l'entretien des locaux et la gestion de la cantine scolaire à l'école des Grands Chênes.

Cette évolution de poste ne représentera pas de surcoût pour la collectivité, l'agent conservant le même emploi du temps et régularisant par ailleurs les heures complémentaires faites et non incluses dans le contrat précédent.

b) Personnel administratif

B. FRAMMERY propose ensuite les évolutions suivantes au tableau des emplois à compter du 01/10/2016 :

Création 2 postes adjoints administratifs 1^{ère} classe « agent chargé de la comptabilité » et « agent chargé de l'accueil et du secrétariat urbanisme »

2 agents ont obtenu le concours d'adjoint administratif 1^{ère} classe session 2016.

Ces 2 agents occupant des postes dont les missions correspondent à celles d'un adjoint administratif 1^{ère} classe, et donnant entière satisfaction, il propose de les nommer sur ce grade.

Création poste attaché territorial « responsable service famille, solidarités et logement » et suppression poste rédacteur afférent

B. FRAMMERY explique tout d'abord que la Commune a de l'ambition au niveau social et de nombreux projets, mais aussi la chance d'avoir trouvé une personne ayant la capacité, la compétence et la volonté de porter à bien ces projets.

Il précise que le service Social est actuellement en pleine évolution et les missions dévolues s'élargissent pour répondre aux différentes problématiques « sociales » de la population communale.

Le service est désormais centre enregistreur pour les demandes de logement social, il délivre le numéro unique qui permet ensuite aux demandes d'être instruites par tous les bailleurs et toutes les communes du Pays de Gex et qui permet à l'utilisateur de déposer son dossier une seule fois.

Le service suit des dossiers majeurs, en lien étroit avec l'Etat, la CCPG, les partenaires sociaux ou encore les bailleurs. Il s'agit de dossiers relevant du logement, de la santé, de la petite enfance et plus largement de la famille.

Le responsable du service pilote et coordonne en multi-partenariat une réflexion autour du soutien à la parentalité et de la création d'un lieu ressources pour les familles (de la petite enfance au grand âge).

L'agent reste par ailleurs responsable du CCAS, qu'il gère en autonomie, à la fois dans la gestion administrative de l'établissement et dans la mise en œuvre de la politique d'aide sociale et du programme d'animations qui s'étoffe progressivement pour s'adapter aux besoins des publics les plus fragiles (précarité, handicap, âgés...).

Compte tenu des nouvelles missions affectées au service et de l'élargissement de son champ d'actions (Famille, Solidarités et Logement), et considérant que la personne qui occupe ce poste est titulaire du grade d'attaché territorial, il propose de créer un poste d'attaché territorial au 01/10/2016 et de supprimer le poste de rédacteur afférent.

L. BERONJA s'interroge sur le surcoût pour la collectivité du dernier poste présenté et sur le nombre de postes d'attaché territorial au vu de ce nouveau poste. Mme la Maire précise que ce poste représente un surcoût de 0.17 % par rapport à l'ensemble de la masse salariale et porte le nombre de postes d'attachés à 3.

JP. LAURENSEN ajoute qu'il comprend tout à fait que l'un des objectifs principaux de cette transformation de poste est de pérenniser la présence de cet agent qui est déjà inscrit sur la liste d'aptitude d'attaché territorial et donne entière satisfaction.

Délibération : A l'unanimité sauf pour la création du poste d'attaché territorial « responsable service famille, solidarités et logement » (27 voix pour et une voix contre : M. KUNG), le Conseil municipal :

- accepte les propositions précitées,
- fixe le nouveau tableau des effectifs de la collectivité à compter du 1^{er} octobre 2016 ainsi qu'il suit :

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01.10.2016		Prévus au BP	Pourvus	ETP
FILIERE ADMINISTRATIVE Total (1)		27	24	21.98
Directeur Général des Services	A	1	1	1.00
		1	1	1.00
Attaché Principal	A	2	1	0.80
Attaché	A	1	1	1.00
		2	2	1.80
Rédacteur Principal 1ère Classe	B	2	2	2.00
Rédacteur	B	4	4	3.60
		6	6	5.60
Adjoint Administratif Principal 2ème Classe	C	2	2	1.80
Adjoint Administratif 1ère Classe	C	6	6	3.68
Adjoint Administratif 2ème classe	C	10	7	8.10
		18	15	13.58
FILIERE TECHNIQUE Total (2)		30	29	27.19
Ingénieur Principal	A	1	1	1.00
		1	1	1.00
Technicien Principal 1ère Classe	B	2	2	2.00
Technicien	B	1	1	1.00
		3	3	3.00
Agent de Maîtrise Principal	C	3	3	3.00
Agent de Maîtrise	C	1	1	1.00
Adjoint Technique Principal 2ème Classe	C	2	1	0.82
Adjoint Technique 2ème Classe	C	20	20	18.37
		26	25	23.19
FILIERE MEDICO-SOCIALE Total (3)		13	13	12.80
ATSEM Principal 1ère Classe	C	1	1	1.00
ATSEM Principal 2ème Classe	C	4	4	4.00
ATSEM 1ère Classe	C	8	8	7.80
		13	13	12.80
FILIERE ANIMATION Total (4)		19	12	2.50
Adjoint d'animation 2ème classe	C	19	12	2.50
		19	12	2.50
FILIERE POLICE Total (5)		3	3	3.00
Brigadier Chef Principal	C	2	2	2.00
Gardien	C	1	1	1.00
		3	3	3.00
AUTRES Total (6)		11	7	3.93
TAP		5	3	0.13
FLE		2	0	0.00
Apprenti		1	1	1.00
Emplois d'avenir		3	3	2.80
		11	7	3.93
TOTAL DES EFFECTIFS (1+2+3+4)		103.00	88.00	71.40

17. STAGIAIRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : CONVENTION DE STAGE MFR PAYS DE SEYSSSEL (SERVICE SOCIAL)

B. FRAMMERY expose au Conseil que dans la continuité de sa politique en faveur de la jeunesse et de la nécessité pour les collectivités d'être exemplaires en la matière, et ayant été très satisfait du travail accompli par la dernière stagiaire, la Commune souhaite poursuivre son engagement en la matière pour l'année scolaire 2016-2017 en faveur du service Famille, Solidarités et Logement en recrutant, dans le cadre d'un stage de longue durée, une élève de BTS en Economie sociale et familiale à la MFR du Pays de Seyssel.

Il rappelle que ce stage est soumis à l'obligation pour la Commune de verser une gratification mensuelle, dont le montant est fixé réglementairement (3.6 €/h) et dont le coût pour la collectivité sera de l'ordre de 2 600 € pour les 700 h de stage réparties sur 20 semaines.

Il propose de signer une convention entre la Commune et l'établissement d'enseignement (MFR Pays de Seyssel) afin d'entériner, entre autres, la durée du stage, les engagements de l'étudiant et de la Collectivité.

L. BERONJA remarque que la rémunération légale des stagiaires est faible au vu du travail qu'ils accomplissent. C. MARTIN précise qu'il s'agit en effet d'un travail mais également, pour eux, d'un véritable apprentissage.

Délibération : à l'unanimité le conseil municipal mandate Madame la Maire, ou l'adjoint ayant reçu délégation, pour signer la convention de stage précitée avec la MFR du pays de Seyssel.

18. INTERVENTION MUSICALE GROUPES SCOLAIRES GRANDS CHÊNES BRETONNIERE ET ALICE : AVENANT N° 14 PROTOCOLE ACCORD CENTRES MUSICAUX RURAUX (CMR)

A. ETCHEBERRY expose au Conseil que certaines activités scolaires, nécessitant un encadrement renforcé ou une compétence technique précise, sont facilitées par le recours à des intervenants extérieurs spécialisés, aux côtés des enseignants.

Ce recours se justifie dans la mesure où les limites de la polyvalence de l'enseignant ou de l'équipe sont atteintes et dans le cadre d'activités reconnues par le projet d'école, comme c'est pleinement le cas pour la musique.

Elle rappelle que l'intervention des CMR a notamment permis ces dernières années de mettre en place des projets musicaux qui se sont concrétisés par la production de spectacles à l'occasion du marché de Noël, du carnaval des écoles ou encore des kermesses. Elle permet également de fédérer les deux écoles autour de la musique et de projets communs.

Elle ajoute que les élèves, tout comme les parents et les enseignants, apprécient les interventions des CMR.

Compte tenu de ces éléments, elle propose de poursuivre le partenariat avec les CMR et, au vu de l'évolution du nombre de classes, de porter leur intervention à 31h de musique / semaine pour les 3 écoles.

A. ETCHEBERRY propose un avenant au protocole d'accord afin d'intégrer cette augmentation, pour un montant supplémentaire estimé à 1 870 € pour l'année scolaire.

N. PRINDEZIS demande s'il n'aurait pas été possible de proposer une heure par classe (soit 34 heures au total). A. ETCHEBERRY explique que la Commune a choisi le juste milieu entre le maintien de ces activités de qualité et un budget raisonnable.

Délibération : à l'unanimité le Conseil municipal :

- *approuve l'avenant n° 14 à intervenir entre la Commune et les CMR tel que précité ;*
- *mandate Madame la Maire, ou l'adjoint ayant reçu délégation, pour le signer ainsi*

que tout document y afférent.

**19. MISE EN PLACE ATELIERS « CHANT PARENT-JEUNES ENFANTS » :
PROTOCOLE ACCORD CENTRES MUSICAUX RURAUX (CMR)**

L. ANSELLEM expose au Conseil qu'afin de poursuivre le développement de la pratique musicale dans la commune et de l'expérimenter auprès des tout-petits (0-3 ans), elle propose de mettre en place un atelier « chant parents-enfants », d'une durée d'1h par mois, à compter du 01/10/2016 et jusqu'au 30/06/2017.

L'atelier aura lieu dans les locaux de la Bibliothèque.

Le coût séance proposé par les CMR est établi à 80 € (+ 1% droit d'adhésion), soit un budget annuel pour 9 séances de l'ordre de 720 €.

Afin de rendre cette activité accessible à tous, elle propose qu'elle soit gratuite pour les familles.

A la question de N. PRINDEZIS, L. ANSELLEM précise que chaque atelier accueillera 6 enfants accompagnés d'un parent et les inscriptions se feront en Mairie.

Délibération : à l'unanimité le Conseil municipal :

- *approuve le protocole d'accord « chant parents-jeunes enfants » à intervenir entre la commune et les CMR, tel que précité.*
- *mandate Madame la Maire, ou l'adjoint ayant reçu délégation, pour le signer le protocole d'accord ainsi que tout document y afférent.*

20. BIBLIOTHEQUE - MISE EN PLACE DE LA GRATUITE « ADULTES - NOUVEL ARRIVANT »

L. ANSELLEM expose au Conseil que la période de la rentrée scolaire coïncide très souvent avec l'arrivée de nouveaux habitants sur la commune.

Elle explique qu'afin de leur faire découvrir la bibliothèque et dans le cadre des actions de promotion de l'équipement mises en place depuis le début de l'année 2016, elle propose d'offrir une carte d'abonnement annuel « Adultes » aux personnes ayant participé à la matinée d'accueil des nouveaux habitants.

Elle précise que cette gratuité sera limitée à un adulte par foyer et valable un an, pour tout abonnement souscrit entre le 1^{er} et le 15 octobre de chaque année.

N. PRINDEZIS demande si cette gratuité pourrait être étendue à tous les nouveaux habitants de la Commune, même n'ayant pas participé à la matinée d'accueil. Mme la Maire répond qu'il s'agit d'inciter les nouveaux arrivants à participer à cet accueil.

L. ANSELLEM ajoute qu'ils ont également été sensibilisés sur les journées porte-ouvertes de la bibliothèque.

Délibération : à l'unanimité le conseil municipal crée le tarif « Gratuité adultes - nouvel arrivant » pour la bibliothèque municipale, à compter du 01/10/2016.

21. BIBLIOTHEQUE - ADHÉSION AU CLUB DES UTILISATEURS MICROBIB DE L'AIN

L. ANSELLEM explique au Conseil que la Bibliothèque municipale utilise le logiciel Microbib pour la gestion des lecteurs et du fonds de livres.

Véritable outil de suivi et de statistiques de l'activité de la bibliothèque et des attentes des lecteurs, l'exploitation du logiciel dans toutes ses fonctionnalités est primordiale afin d'aider la commune dans la définition du positionnement de ce nouvel équipement municipal.

Le Club des utilisateurs, créé en 2006, compte à ce jour 34 bibliothèques adhérentes. Les rencontres annuelles permettent d'échanger entre bibliothèques, d'approfondir

certaines fonctionnalités au cours de séances thématiques et de coordonner des demandes d'amélioration auprès du concepteur du logiciel.

Elle précise que le coût annuel de l'adhésion actuellement en vigueur est fixé à 15 €.

Délibération : à l'unanimité le conseil municipal :

- *approuve l'adhésion de la Commune au Club des utilisateurs Microbib de l'Ain à compter du 01/10/2016 ;*
- *mandate Madame la Maire, ou l'adjointe ayant reçu délégation, pour signer tout document y afférent.*

22. RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR MADAME LA MAIRE EN VERTU DES DÉLÉGATIONS REÇUES PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- Contrat du 30/06/2016 avec la société WIESMANN PARCS ET JARDINS : plantation bacs à suspendre et plantes annuelles pour un montant de 3 294.73 €
- Contrat du 07/07/2016 avec la société SALENDRE RESEAUX : renforcement éclairage zone de manifestations parc du château pour un montant de 10 123.20 €
- Contrat du 23/06/2016 avec la société VECTEUR AUDIO-FELIX : location matériel fête de la Musique 2016 pour un montant de 5 960 €
- Contrat du 30/06/2016 avec la société FINANCE ACTIVE : droit accès INVISEO pour un montant de 4 260 €
- Contrat du 28/06/2016 avec la société BERGER-LEVRAULT : numérisation actes état-civil pour un montant de 4 484.99 €
- Contrat du 30/06/2016 avec la société FELIX CREATION : nouvelle formule du journal municipal - édition juillet 2016 pour un montant de 4 590 €
- Contrat du 17/07/2016 avec la société ARSOTEC PYROTECHNIE : feux artifices Fête nationale pour un montant de 10 999.99 €
- Contrat du 28/07/2016 avec la société COUGNAUD YVES LOCATION SAS : location modulaire pour un montant 4 578.72 €
- Contrat du 03/08/2016 avec la société SIGNALYON : panneaux école Alice pour un montant de 3 466.80 €
- Contrat du 31/07/2016 avec l'ENTREPRISE INSERTION JEUNES DE L'AIN : travaux espaces verts 3 sites pour un montant de 17 488.80 €
- Contrat du 03/08/2016 avec la société MB MOTOCULTURE : achat désherbeuse pour un montant de 8 400.00 €
- Contrat du 31/07/2016 avec la société DECOUX ANNECY : matériel et fournitures services techniques pour un montant de 6 992.10 €
- Contrat du 22/08/2016 avec la société CALLIGE & FILS PAYSAGISTE CLOTURISTE : clôture et portillon étang parc du château pour un montant de 8 920.18 €
- Contrat du 31/08/2016 avec la société PBI - BUROCENTER : fournitures scolaires école ALICE pour un montant de 3 361.68 €
- Contrat du 31/08/2016 avec la société WESCO SA : jeux école ALICE pour un montant de 5 412.10 €
- Contrat du 31/08/2016 avec la société NERA PROPRIÉTÉ : nettoyage vitres écoles de la Bretonnière et Grands Chênes + SPGL pour un montant de 4 282.20 €
- Contrat du 09/09/2016 avec la société DUPONT SCP-DUPONT : mise à jour et réalisation plan topographique équipements sportifs Vésegnin pour un montant de 5 728.80 €

23. DIVERS

- Question de Mme BERONJA : elle souhaite avoir la confirmation que la convention TPG/Unireso ne sera à nouveau pas proposée cette année et s'il serait possible de s'allier avec les Communes voisines afin de demander aux TPG de la renouveler.

Mme la Maire explique qu'en effet la Commune souhaiterait qu'un tarif préférentiel puisse à nouveau être proposé aux habitants et notamment aux jeunes. Cependant les TPG ayant baissé leurs tarifs en 2014, ils n'ont pas reconduit les offres promotionnelles Unireso. Elle ajoute que le transfert de la compétence transport à la CCPG en 2017 sera l'occasion de relayer cette demande auprès de la Communauté de Communes.

L. BERONJA demande si les Communes ne pourraient pas décider de prendre elles-mêmes en charge une partie de l'abonnement. Mme la Maire s'interroge quant au cadre juridique le permettant, et précise que des aides, soumises à certaines conditions de ressources, peuvent être mises en place par le CCAS.

- **Evènements à venir sur la Commune :** Madame la Maire présente les prochains évènements prévus sur la Commune :
 - Dimanche 25 septembre : **Car pour l'Art**, visite exposition Fondation Gianadda et Abbaye St Maurice
 - **Les rencontres littéraires :**
 - o Mardi 04 octobre 15h-16h : **Bibliothèque**, entrée gratuite et café offert
 - o Samedi 15 octobre 11h-12h : **Bibliothèque**, entrée gratuite et café offert
 - Samedi 8 octobre : **Le jour de la nuit**, parc du Château, nombreuses animations et ateliers sur inscription au service communication
 - Samedi 8 et dimanche 9 octobre : **Festival Ludidarx, dès 11h**, salle G. Laverrière
 - Vendredi 28 octobre : **Soirée Halloween**, organisée par le Sou des écoles des Grands Chênes et les accueils de loisirs de la Bretonnière et des Grands Chênes, salle G. Laverrière

Elle invite également tous les élus à participer à l'inauguration de l'UEM pour les enfants autistes (Unité d'Enseignement Maternelle) de l'école des Grands Chênes le 28/09 à 15h, première UEM du département.

La séance a été levée à 23h.

Prochain Conseil Municipal Ordinaire : jeudi 3 novembre 2016 à 19h.